



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 530



Organisations, Marchés et Institutions

d'Université Paris-Est

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Sylvie Hennion

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

Experts :

M. Jean-Yves CASANOVA, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Marc LAVASTROU, Université de Toulouse

M. Eric LYSØE, Université Blaise-Pascal, Clermont Ferrand

Mme Chantal MASSOL, Université Stendhal – Grenoble 3

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Organisations, Marchés, Institutions* (ED 530, OMI) a été créée en 2009. Avec cinq autres ED, elle est intégrée à la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) de l'Université Paris Est (UPE) qui fédère les universités Paris-Est Créteil Val-de-Marne et Paris-Est Marne-la-Vallée, une école vétérinaire, des écoles d'ingénieurs, des écoles d'architectes, des organismes de recherche et des agences d'expertise et d'évaluation. Les établissements ont délégué à l'UPE les actions et missions en matière de doctorat dont le diplôme est délivré sous le sceau unique de la ComUE. Les écoles doctorales évoluent avec le soutien du département des études doctorales (DED) d'UPE.

En 2013, l'ED OMI regroupait 272 doctorants (avec une moyenne de 280 sur la période 2009-2013) pour 98 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Elle structure les thématiques de recherches doctorales en sciences humaines qui relèvent de six champs disciplinaires : droit, gestion, philosophie, sciences économiques, sciences politiques et sociologie. Il est à remarquer que l'économie, la sociologie et la philosophie constituent des champs disciplinaires qui se retrouvent dans les deux autres ED en sciences humaines d'UPE (ED 528 Villes, Transports et Territoires, ED 529 Cultures et Sociétés). Cependant, pour justifier l'éclatement de ces champs disciplinaires entre les 3 ED de sciences humaines d'UPE, le dossier se fonde sur les spécificités, d'une part, de la philosophie pratique et politique, et d'autre part, de l'économie des transports.

L'ED OMI est adossée à neuf unités de recherche que le bilan fourni présente en deux branches :

1) La branche *Droit, philosophie, sciences politiques* composée de quatre 4 unités de recherche :

- EA 4118 (EEP-IHA) « Espaces éthiques et politiques, Institut Hannah Arendt »,
- EA 4688 (LARGOTEC) « Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique »,
- EA 4394 (OBM) « Obligations, biens et marchés »,
- EA 4389 (SDI) « Sources du droit, institutions, Europe ».

2) La branche *Economie, gestion, sciences sociales* composée de cinq unités de recherche ou groupes d'unités de recherche :

- Groupe « Economie des impacts environnementaux et sociaux des transports, évaluation des politiques publiques » de l'unité DEST « Dynamiques économiques et sociales des transports »,
- EA 437 (ERUDITE) « Equipe de recherche sur l'utilisation des données individuelles temporelles »,
- IEA 2354 IGR « Institut de recherche en gestion »,
- Equipe « Technique, innovation et organisation du Laboratoire technique, territoires et sociétés » de l'UMR 8134 LATTS « Laboratoire techniques, territoires et sociétés »,
- Unité INRA 1326 (SENS) « Sciences en société ». Il est à remarquer que cette dernière unité apparaît dans la présentation du bilan mais n'est pas mentionnée dans le règlement intérieur de l'ED.

Des regroupements et des évolutions d'unités de recherche sont envisagés et ont été évoqués lors de la visite. Il s'agit d'un projet de fusion d'EEP-IHA et LARGOTEC, d'OBM et de SDI, et la transformation de SENS en UMR LISIS.

Le bilan fourni par l'ED 530 ne contient pas de statistiques permettant de mieux connaître le rattachement des doctorants aux établissements membres d'UPE ni d'affiner la répartition des doctorants par unités de recherche hormis par le biais de la liste nominative du rattachement des directeurs de thèse aux unités de recherche.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED OMI est une école multisite d'UPE dont la direction et le secrétariat se situent au lieu-dit « La pyramide » à Créteil sans qu'il y ait de locaux réservés aux doctorants. Le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'ED OMI sont dominés par deux choix principaux de politique doctorale, i.e. 1) le bipartisme de son fonctionnement et 2) l'affichage délibéré de la prévalence de l'activité doctorale dans les unités de recherche sur celle exercée par l'ED au nom du principe de « subsidiarité ».



1) Bipartisme du fonctionnement de l'ED :

Le conseil de l'ED a clairement opté pour un fonctionnement dual entre deux branches définies : « Droit, philosophie, sciences politiques » et « Economie, gestion, sciences sociales ». En date du 27 avril 2011, le règlement intérieur du conseil de l'ED, prévoit une composition conforme à l'arrêté du 7 août 2006 de vingt trois membres mais qui consacre cette logique bicéphale. Il est composé des deux représentants de branche (directeur et directeur adjoint), d'une représentation de huit unités de ces deux branches, de huit personnalités extérieures, de quatre représentants des doctorants à raison de deux représentants par branche, ainsi qu'un représentant IATOSS. Le budget de l'ED (40 K€ en 2013, 38 K€ en 2012), qui se définit en dehors du budget du département des études doctorales d'UPE, est scindé à parts égales entre les deux branches « Droit, philosophie, sciences politiques » et « Economie, gestion, sciences sociales », sans que les critères de répartition des doctorants entre les deux branches constituent un critère principal. Les contrats doctoraux sont aussi répartis en deux dotations et font ensuite l'objet, dans le cadre du conseil doctoral, d'un interclassement. Cette logique de gouvernance, qui préserve la paix disciplinaire, risque toutefois de tendre vers une dualité de fait de direction de l'ED et d'entraîner des pratiques doctorales hétérogènes, d'autant que l'ED (selon les termes même du dossier) estime que ses missions se limitent à « coordonner les politiques scientifiques d'accompagnement des doctorants au sein des équipes de recherche ».

2) Réduction de la politique doctorale dans le cadre de l'ED 530 au nom du principe de subsidiarité

L'ED OMI laisse aux unités de recherche le soin d'assurer le déroulé général de la thèse et l'avenir scientifique du doctorant au nom du principe avancé de subsidiarité. La conséquence est que « les équipes de recherche ne s'impliquent que modérément » dans le fonctionnement de l'ED (cf dossier fourni) et prennent en charge à titre principal les doctorants, avec des pratiques différentes selon leurs cultures respectives. Les éléments fédérateurs dans le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'ED sont donc fort réduits.

Le choix des sujets de thèse relève du directeur de thèse. Les politiques de pré-soutenance dépendent des unités de recherche ainsi que les formations disciplinaires ; la politique scientifique de l'ED 530 est donc tenue. Elle s'exprime principalement par une demi-journée de rentrée dans la foulée de la rentrée organisée par le département des études doctorales d'UPE, par une journée « JEDOMI » de présentation des sujets de thèse pour les doctorants en première année de thèse (généralement en janvier), et par l'organisation de la sélection finale des candidatures aux contrats doctoraux. Une journée de recherche transdisciplinaire de l'ED, inscrite dans le règlement intérieur, n'a pas encore été organisée, aucun sujet ou date n'ayant été retenu pour l'avenir.

Pour le reste, l'ED, volontairement, vient seulement en soutien des unités de recherche. A ce titre, et clairement affiché lors de la visite, l'ED se refuse à toute politique internationale autonome, estimant que cette question relève des unités de recherche. Une méfiance est même exprimée à l'égard du mode d'inscription de la thèse en cotutelle en raison, selon le dossier fourni, du fait que celles-ci « semblaient parfois établies dans le but de pallier les déficits de l'enseignement supérieur dans le pays partenaire ». Le projet présenté prévoit, dans tous ces domaines, une consolidation de l'existant. La charte des thèses n'est pas de surcroît communiquée dans le dossier. Toutefois, l'ED OMI prend en charge les frais de soutenance.

Encadrement et formation

L'ED constitue pour les doctorants un lieu d'accueil et de demande de moyens financiers de recherche mais l'encadrement des doctorants est largement délégué aux unités de recherche avec des pratiques disciplinaires différentes. L'encadrement des thèses, qui ne peut en principe excéder huit doctorants/encadrant fait l'objet de dérogations sans qu'il en soit précisé exactement la dimension. Un directeur de recherche, en 2013, en dirigeait encore vingt neuf. Cependant, l'ED ne permet plus de réinscription avec un directeur déjà en charge excessive d'encadrement.

Le taux de thèses financées apparaît être de 15,1 % en 2013. Cependant, le dossier de l'ED ne comporte pas de tableau statistique précis hormis pour les contrats doctoraux. Il est annoncé quelques contrats CIFRE mais sans chiffre exact et un contrat régional en 2012. Le financement de cotutelles n'est pas référencé. Le nombre moyen de soutenances de thèse par an est de 27 pour une durée moyenne de 5,8 ans. Les taux d'abandon de thèses sont encore élevés : 26 % en première et deuxième années et 11 % en « fin de période », ce qui suggère fortement que le doctorant se trouve souvent encore seul dans la recherche de conciliation entre la gestion de la thèse et les obligations professionnelles.

Les formations doivent représenter 30 heures sur trois ans. Cependant, les formations propres à l'ED sont délibérément limitées puisque l'essentiel des activités pouvant être référencées sont considérées comme relevant des unités de recherche ou extérieures à l'offre de formation dans le cadre d'UPE (comme par exemple les universités d'été). Les formations propres à l'ED OMI sont donc organisées « à la demande » individuelle du doctorant. Elles semblent être plus importantes dans la branche économie, gestion, sciences sociales qu'en droit, philosophie et sciences politiques,



notamment en matière d'utilisation de logiciels. On peut regretter cette réticence au développement des formations disciplinaires et interdisciplinaires au sein de l'ED car, dans la mesure où les formations pédagogiques ou d'insertion professionnelle sont intégralement prises en charge par le département des écoles doctorales d'UPE, ces formations sont en réalité les seules relevant de la responsabilité de l'ED OMI.

Suivi et Insertion

La rubrique du dossier « suivi et insertion » est très difficile à exploiter. Les tableaux relatifs au bilan des effectifs, de l'encadrement et du suivi des étudiants ne sont pas intégrés dans le dossier. Les experts sont donc amenés à rechercher dans l'ensemble du dossier des chiffres et références disparates pour combler les lacunes formelles du dossier à partir d'un tableau minimal inséré dans le corps du bilan (p. 10). Les chiffres avancés sont donc sujets à caution. Cette absence du volet dans le rapport rend la vision du suivi et de l'insertion particulièrement difficile à déchiffrer. Cependant, le rapport dénote un taux de chômage inquiétant de 17 % en 2010, sans qu'aucune explication par écrit ou lors de la visite ait pu être donnée. En effet, le taux d'insertion est ordinairement très élevé dans les champs disciplinaires principaux relevant de cette ED.

● Appréciation globale :

L'ED OMI a fait le choix de ne pas appliquer pleinement les missions imparties aux écoles doctorales par l'arrêté du 7 août 2006, en estimant que celles-ci relèvent principalement des unités de recherche. Afin de mieux préparer ses doctorants et docteurs à leur insertion professionnelle, cette ED a besoin de s'affirmer et de nettement se développer par une politique d'encadrement soutenue ainsi que par la mise en place de formations doctorales disciplinaires et interdisciplinaires.

● Points forts :

- Moyens financiers qui permettraient un véritable ancrage de politique doctorale nationale et internationale.
- Périmètre scientifique de l'ED fondé.
- Clarté des procédures en matière de contrats doctoraux.

● Points faibles :

- Insuffisance de la politique internationale.
- Choix stratégiques discutables et absence de politique autonome.
- Insuffisance du nombre des formations proposées par l'ED pouvant favoriser les synergies entre les centres disciplinaires et l'inter- ou la transdisciplinarité.
- Structuration bipartite disciplinaire de l'ED qui risque d'accroître une hétérogénéité disciplinaire de fait.
- Absence d'indicateurs chiffrés dans le dossier qui prive l'ED d'un outil d'auto-analyse intéressant.
- Insertion professionnelle insuffisante.

Recommandations pour l'établissement

La gouvernance plus affirmée de l'ED OMI lui permettrait d'œuvrer dans l'intérêt de ses doctorants, et implicitement de ses docteurs, grâce à la mise en place d'une véritable politique de formation doctorale nationale et internationale de haut niveau afin d'assurer une réelle compétence disciplinaire et interdisciplinaire.

Une articulation accentuée entre le département des études doctorales d'UPE et l'ED OMI permettrait, en outre, une meilleure maîtrise de l'insertion professionnelle des docteurs en sciences humaines et une meilleure adéquation des formations proposées aux besoins des doctorants en fonction de la spécificité des différents champs disciplinaires.



Observations de l'établissement

Le président

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Section des formations et des diplômes
20, rue Vivienne
75002 Paris

Champs-sur-Marne, le 24 juin 2014

V/réf : JMG/2013/n°179 du 15 mai 2014
Objet : Evaluation des écoles doctorales vague E

Monsieur le directeur, cher collègue,

Suite à votre demande ci-dessus référencée, je vous ai envoyé le 27 mai dernier les demandes de corrections d'erreurs factuelles émanant de trois écoles doctorales :

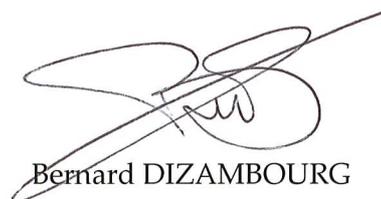
- l'école doctorale n°529 Cultures et Sociétés (CS) ;
- l'école doctorale 532 Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC) ;
- l'école doctorale n°528 Ville, transports et territoires (VTT).

Je vous ai transmis le 11 dernier les observations de fond de cinq des écoles doctorales, l'école n°531 Sciences, Ingénierie et Environnement (SIE) n'en n'ayant pas émis.

Depuis, vos services m'ont, envoyé les rapports d'évaluation corrigés, incorporant tout ou partie des demandes de corrections factuelles. Sur cette base, l'école doctorale VTT a souhaité modifier ses observations de fond.

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des observations définitives des écoles doctorales portées par UPE.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard DIZAMBOURG

p.j.

Copie : - Pierrick Gandolfo, délégué scientifique, coordinateur du processus Ecoles doctorales
- Chantal Meilhac, déléguée administrative

Créteil, 11 juin 2014

Le conseil de l'école doctorale remercie le comité de visite de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pour son évaluation détaillée des activités de l'école. Il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport d'évaluation du comité de visite et, lors de la séance du conseil du mardi 3 juin, en a pleinement débattu.

Le conseil regrette que l'évaluation du comité n'ait pas été suffisamment contextualisée : l'école est très fortement pluridisciplinaire. Dans un tel contexte, il a semblé pertinent au conseil de développer avec les laboratoires membres de l'école une politique approfondie de coopération quant à l'accompagnement des doctorants. Cette politique est pleinement assumée par le conseil et répond à sa double préoccupation : assurer la qualité des thèses et favoriser l'insertion professionnelle des docteurs.

Le comité relève, parmi les points forts de l'école, la « *clarté des procédures en matière de contrats doctoraux* ». Ces procédures illustrent précisément la politique de l'école. Il est demandé, en premier lieu, aux laboratoires de pré-sélectionner les candidats au moyen d'une audition et de transmettre aux deux commissions d'audition de l'école une première liste par ordre de mérite. En deuxième lieu, les commissions auditionnent une seconde fois les candidats et transmettent au conseil de l'école une deuxième liste. En dernier lieu, le conseil se réunit et arrête, par interclassement, la liste définitive proposée au Conseil scientifique d'Université Paris-Est. Aussi l'école, sans rien lâcher sur ses prérogatives, associe-t-elle étroitement les laboratoires à l'attribution des contrats doctoraux.

Il en est ainsi dans les autres dimensions de la politique de l'école. Par exemple, l'école privilégie les co-financements pour soutenir la participation des doctorants aux colloques scientifiques. Ces co-financements exercent un effet de levier et œuvrent finalement dans l'intérêt des doctorants en conduisant les laboratoires à leur consacrer plus de ressources.

Le comité observe qu'il n'y a pas de locaux réservés aux doctorants auprès du secrétariat de l'école. Là encore, il s'agit d'une politique délibérée : l'école a obtenu, des laboratoires, des locaux dédiés aux doctorants au sein de chacun des laboratoires. L'école a même contribué, dans quelques cas, à l'aménagement de ces locaux.

Le conseil considère ainsi qu'il n'a jamais renoncé à exercer les missions imparties aux écoles doctorales. Il considère aussi que l'école conduit une politique pleinement autonome, adaptée au contexte qui est le sien.

En outre, le comité semble méconnaître le rôle du département des études doctorales qui, notamment, offre des formations interdisciplinaires de haut niveau. Sur près de 150 formations proposées par le département, une quarantaine sont transversales comme « *Épistémologie et philosophie des sciences* » ou encore « *ZOTERO : Gérer avec efficacité ses flux d'information – initiation aux méthodes de veille et aux outils de gestion bibliographique* ».

Il est donc difficile de reprocher à l'école de ne pas pleinement exercer ses missions pour ce qui a trait à la formation ; ce serait ne pas comprendre la complémentarité des activités de l'école et du département.

De même, le comité semble sous-estimer le rôle d'Université Paris-Est en matière de soutien à la mobilité internationale des doctorants et à la réalisation des thèses en cotutelle. Les doctorants de l'école bénéficient pleinement de ces deux dispositifs et ceci devrait être mis au crédit de la politique internationale de l'école.

Le comité relève « *un taux de chômage [des docteurs] inquiétant de 17 % en 2010, sans qu'aucune explication par écrit ou lors de la visite ait pu être donnée* ». Il omet de rapporter que le taux de chômage était de 0 % en 2009. Le rapport de l'école explique qu'il n'est pas possible d'obtenir l'information nominative relative à l'enquête de suivi des docteurs et qu'il est en conséquence prévu de développer un réseau des anciens docteurs de l'école afin de pallier cette insuffisance.

Le conseil de l'école considère que le « bipartisme » de l'école a été l'un des moyens qui a permis la mise en place de l'école. L'école a ainsi pu affirmer son unité matérialisée, par exemple, par son règlement intérieur. Il se peut que ce fonctionnement, à l'avenir, se révèle moins approprié. Le conseil étudiera, au cours de l'hiver 2015, la pertinence du passage à une gouvernance avec un directeur unique assisté d'un bureau.

Au total, le conseil regrette que l'évaluation de l'Agence n'ait pas été l'occasion de mettre en débat la politique que le conseil de l'école avait progressivement élaborée afin de pleinement répondre à ses missions.